



Disclaimer: unless otherwise agreed by the Council of UPOV, only documents that have been adopted by the Council of UPOV and that have not been superseded can represent UPOV policies or guidance.

This document has been scanned from a paper copy and may have some discrepancies from the original document.

Avertissement: sauf si le Conseil de l'UPOV en décide autrement, seuls les documents adoptés par le Conseil de l'UPOV n'ayant pas été remplacés peuvent représenter les principes ou les orientations de l'UPOV.

Ce document a été numérisé à partir d'une copie papier et peut contenir des différences avec le document original.

Allgemeiner Haftungsausschluß: Sofern nicht anders vom Rat der UPOV vereinbart, geben nur Dokumente, die vom Rat der UPOV angenommen und nicht ersetzt wurden, Grundsätze oder eine Anleitung der UPOV wieder.

Dieses Dokument wurde von einer Papierkopie gescannt und könnte Abweichungen vom Originaldokument aufweisen.

Descargo de responsabilidad: salvo que el Consejo de la UPOV decida de otro modo, solo se considerarán documentos de políticas u orientaciones de la UPOV los que hayan sido aprobados por el Consejo de la UPOV y no hayan sido reemplazados.

Este documento ha sido escaneado a partir de una copia en papel y puede que existan divergencias en relación con el documento original.

UPOV

C/XIV/ 15

ORIGINAL: anglais

DATE: 20 octobre 1980

UNION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES

GENÈVE

CONSEIL

**Quatorzième session ordinaire
Genève, 15 au 17 octobre 1980**

COMPTE RENDU DES DECISIONS DU CONSEIL

adopté par le Conseil

1. Le Conseil de l'Union internationale pour la protection des obtentions végétales (UPOV) a tenu sa quatorzième session ordinaire à Genève, du 15 au 17 octobre 1980.
2. La session a été présidée par M. H. Skov (Danemark), Président du Conseil.
3. La liste des participants figure à l'annexe I du présent document.
4. Un compte rendu plus détaillé sera établi peu après la session et sera adopté par correspondance.

Adoption de l'ordre du jour

5. Le Conseil adopte à l'unanimité l'ordre du jour tel qu'il figure dans le document C/XIV/1, sous réserve de l'addition du point suivant :

"Adoption du compte rendu détaillé de la treizième session ordinaire du Conseil".

Exposés et débats sur "L'utilisation des ressources génétiques du règne végétal"

6. Le Conseil consacre sa séance du 15 octobre à des exposés et à des débats sur "L'utilisation des ressources génétiques du règne végétal". Les actes de ce symposium seront publiés dans un numéro spécial du bulletin d'information de l'UPOV.

Adoption du compte rendu détaillé de la treizième session ordinaire du Conseil

7. Le Conseil adopte à l'unanimité le compte rendu détaillé de sa treizième session ordinaire tel qu'il figure dans le document C/XIII/17.

Situation actuelle, problèmes qui se posent et progrès réalisés dans les domaines législatif, administratif et technique

8. Le Conseil note les déclarations faites sous ce point de l'ordre du jour par les représentants des Etats représentés à la session. En outre, le Conseil note le contenu des documents C/XIV/5, 6 et 7.

Compte rendu du Président sur les travaux des vingt et unième et vingt-deuxième sessions du Comité consultatif

9. Le Conseil note le compte rendu des travaux des vingt et unième et vingt-deuxième sessions du Comité consultatif présenté par le Président. Ce Comité s'est principalement consacré à la préparation de la présente session du Conseil, et notamment à l'organisation de la partie symposium.

Rapport du Secrétaire général sur les activités de l'Union en 1979 et durant les neuf premiers mois de 1980

10. Le Conseil approuve à l'unanimité le rapport du Secrétaire général figurant dans le document C/XIV/2 et dans ses additifs (documents C/XIV/2 Add. et C/XIV/2 Add. 2).

Rapport du Secrétaire général sur sa gestion et sur la situation financière de l'Union en 1979

11. Le Conseil approuve à l'unanimité le rapport du Secrétaire général figurant dans le document C/XIV/3. Dans ce contexte, les Etats membres sont invités à faire tout leur possible pour payer leurs contributions annuelles le plus tôt possible dans chaque année financière.

Présentation du rapport concernant la vérification des comptes de l'année 1979

12. Le Conseil note le rapport figurant à l'annexe B du document C/XIV/3 et approuve les comptes de l'Union de l'exercice 1979.

Etat d'avancement des travaux du Comité administratif et juridique

13. Le conseil approuve à l'unanimité le rapport sur l'état d'avancement des travaux du Comité administratif et juridique figurant dans le document C/XIV/8.

14. Le Conseil adopte à l'unanimité le Formulaire type de l'UPOV pour le rapport intérimaire sur l'examen d'une variété tel qu'il figure à l'annexe I du document C/XIV/8, sous réserve de la suppression éventuelle de sa rubrique 5 en conséquence de l'établissement, par le Comité administratif et juridique à sa prochaine session, d'un formulaire type de l'UPOV de notification de la réception du matériel végétal nécessaire à l'examen.

15. Le Conseil adopte à l'unanimité la Recommandation sur les taxes en rapport avec la coopération en matière d'examen telle qu'elle figure à l'annexe II du document C/XIV/8, sous réserve des modifications suivantes :

i) L'expression "300 à 400 francs suisses" figurant au paragraphe 1)a) est remplacée par "350 francs suisses";

ii) L'expression "un montant moins élevé" figurant au paragraphe 3) est remplacée par "un montant différent".

La recommandation telle qu'adoptée par le Conseil figure à l'annexe II du présent document.

16. Le Conseil adopte à l'unanimité la version modifiée de l'Accord type de l'UPOV pour la coopération internationale en matière d'examen des variétés figurant à l'annexe III du document C/XIV/8.

17. Le Conseil note également, en l'approuvant, le programme des travaux futurs du Comité décrit dans le document C/XIV/8.

Etat d'avancement des travaux du Comité technique et des groupes de travail techniques

18. Le Conseil approuve à l'unanimité le rapport sur l'état d'avancement des travaux du Comité technique et des groupes de travail techniques. Il note également, en l'approuvant, le programme des travaux futurs de ces organes décrit dans le document C/XIV/9.

Rapport sur les travaux résultant de la Conférence diplomatique de 1978

19. Le Comité note, en l'approuvant à l'unanimité, le rapport sur ces travaux figurant dans le document C/XIV/11.

Examen et approbation du programme et du budget de l'Union pour 1981

20. Le Conseil approuve à l'unanimité le programme et le budget pour 1981 tels qu'ils figurent dans le document C/XIV/4, sous réserve des modifications consignées dans le document C/XIV/12 et résultant d'une réduction du nombre de jours de réunions, qui ressort du document C/XIV/10 Rev. Sur la base de la situation actuelle quant aux contributions au budget de l'Union, la valeur de l'unité de contribution est de 43.100 francs suisses et augmente de 1,35% par rapport à la valeur de l'unité de contribution pour 1980.

Calendrier des réunions pour 1981

21. Le Conseil fixe les réunions de 1981 aux dates indiquées dans le document C/XIV/10 Rev.

Admission d'observateurs aux sessions ordinaires du Conseil et à certaines réunions de l'UPOV

22. Le Conseil décide à l'unanimité que le Zimbabwe devrait être invité à participer en qualité d'observateur aux sessions ordinaires du Conseil.

23. Le Conseil décide à l'unanimité que les Etats non membres qui ont signé le texte révisé de la Convention - le Canada, les Etats-Unis d'Amérique, l'Irlande, le Japon, le Mexique et la Nouvelle-Zélande - devraient être invités à participer en qualité d'observateurs aux sessions du Comité technique.

Election du nouveau Président et du nouveau Vice-président du Conseil

24. Le Conseil élit à l'unanimité à la présidence M. W. Gfeller (Suisse), actuel Vice-président; son mandat expirera à la fin de la dix-septième session ordinaire du Conseil, qui se tiendra en 1983.

25. M. W. Gfeller ayant été élu Président du Conseil, le Conseil élit à l'unanimité à la vice-présidence M. W. van Soest (Pays-Bas); son mandat expirera à la fin de la quinzième session ordinaire du Conseil, qui se tiendra en 1981.

26. Le Conseil remercie M. H. Skov (Danemark), Président sortant, de la contribution inestimable qu'il a apportée au développement de l'Union, notamment en tant que Président du Conseil et en tant que Président de la Conférence diplomatique de 1978.

Election du nouveau Président du Comité administratif et juridique et du Comité technique

27. Le Conseil élit à l'unanimité :

i) M. P.W. Murphy (Royaume-Uni) à la présidence du Comité administratif et juridique;

ii) M. C. Hutin (France) à la présidence du Comité technique.

28. Le Conseil remercie M. D. Böringer (République fédérale d'Allemagne) et M. A.F. Kelly (Royaume-Uni) de la contribution inestimable qu'ils ont apportée au développement de l'Union en leur qualité de Président du Comité administratif et juridique et du Comité technique, respectivement.

29. Le présent compte rendu a été adopté à l'unanimité par le Conseil à sa séance du 17 octobre 1980

ANNEX I/ANNEXE I/ANLAGE I

LIST OF PARTICIPANTS/LISTE DES PARTICIPANTS/TEILNEHMERLISTEI. MEMBER STATES/ETATS MEMBRES/VERBANDSSTAATENBELGIUM/BELGIQUE/BELGIEN

- M. J. RIGOT, Ingénieur en chef, Directeur au Ministère de l'agriculture, 36, rue de Stassart, 1050 Bruxelles
- M. R. D'HOOGH, Ingénieur agronome principal, Chef de service au Ministère de l'agriculture, 36 rue de Stassart, 1050 Bruxelles

DENMARK/DANEMARK/DÄNEMARK

- Mr. H. SKOV, President of the Council of UPOV, Chief of Administration, Statens Planteavlkontor, Virumgaard, Kongevejen 83, 2800 Lyngby
- Mr. F. ESPENHAIN, Administrative Officer, Plantenyhedsnaevnet, Tystofte, 4230 Skaelskør
- Mr. E. KJELLQUIST, Director, Nordic Genebank, Box 1543, 22101 Lund, Sweden

FRANCE/FRANKREICH

- M. A. GRAMMONT, Sous-directeur des Productions végétales du Ministère de l'agriculture, 3-5, rue Barbet de Jouy, 75007 Paris
- M. C. HUTIN, Directeur de recherches, GEVES, INRA - GLSM, La Minière, 78280 Guyancourt

GERMANY (FED. REP. OF)/ALLEMAGNE (REP. FED. D')/DEUTSCHLAND (BUNDESREPUBLIK)

- Dr. D. BÖRINGER, Präsident, Bundessortenamt, Osterfelddamm 80, 3000 Hannover 61

ISRAEL

- Dr. H. GELMOND, Director, Institute for Field and Garden Crops, Agricultural Research Organisation, Volcani Centre, P.O. Box 6, Bet-Dagan

ITALY/ITALIE/ITALIEN

- Prof. S. SAMPERI, Directeur, Office National des Brevets, Via Molise 19, Rome
- Dr. B. PALESTINI, Chief Inspector, Ministry of Agriculture and Forestry, 00184 Rome
- M. A. SINAGRA, Conseiller juridique, Bureau de la Propriété Intellectuelle, Ministère des affaires étrangères, Palazzo Farnesina, Rome

NETHERLANDS/PAYS-BAS/NIEDERLANDE

- Mr. W. VAN SOEST, Director, Ministry of Agriculture and Fisheries, Bezuidenhoutseweg 73, The Hague
- Mr. M. HEUVER, Chairman, Board for Plant Breeders' Rights, Nudestraat 11, 6140 Wageningen
- Mr. K.A. FIKKERT, Legal Adviser, Ministry of Agriculture and Fisheries, Bezuidenhoutseweg 73, The Hague

SOUTH AFRICA/AFRIQUE DU SUD/SÜDAFRIKA

- Mr. J.F. VAN WYK, Director, Division of Plant and Seed Control, Private Bag X 179, Pretoria 0001
- Mr. J.U. RIETMANN, Agricultural Counsellor, South African Embassy, 59, Quai d'Orsay, 75007 Paris

SPAIN/ESPAGNE/SPANIEN

- M. J.M. ELENA, Chef du Registre des variétés, Instituto Nacional de Semillas y Plantas de Vivero, Jose Abascal 56, Madrid 3
- M. M. ARIZA, Asesor Presidente, Instituto Nacional de Semillas y Plantas de Vivero, Jose Abascal 56, Madrid 3
- Dr. J.M. BOLIVAR, Coordinador Adjunto de Recursos Genéticos, Instituto Nacional de Investigaciones Agrarias, Jose Abascal 56, Madrid 3
- M. J. RAMON PRIETO, Consejero de Agricultura, Delegacion Permanente de España, 72, rue de Lausanne, Geneva

SWEDEN/SUEDE/SCHWEDEN

- Mr. S. MEJEGÅRD, President of Division of the Court of Appeal, Svea Hovrätt, Box 2290, 103 17 Stockholm
- Mr. L. KÅHRE, Vice-Chairman of the National Plant Variety Board, Statens Utsädeskontroll, 171 73 Solna
- Prof. E. ÅBERG, Rörbäcksvägen 36, 75257 Uppsala

SWITZERLAND/SUISSE/SCHWEIZ

- Dr. W. GFELLER, Chef, Büro für Sortenschutz, Bundesamt für Landwirtschaft, Mattenhofstr. 5, 3003 Bern
- M. A. JAQUINET, Expert, Station fédérale de recherches agronomiques de Changins, 1260 Nyon
- M. M. JEANRENAUD, Conseiller, Mission Permanente de la Suisse, 9-11, rue de Varembe, 1211 Genève 20

UNITED KINGDOM/ROYAUME-UNI/VEREINIGTES KÖNIGREICH

- Mr. P.W. MURPHY, Controller of Plant Variety Rights, Plant Variety Rights Office, White House Lane, Huntingdon Road, Cambridge CB3 0LF
- Mr. A.F. KELLY, Deputy Director, National Institute of Agricultural Botany, Huntingdon Road, Cambridge CB3 0LE

II. OBSERVERS/OBSERVATEURS/BEOBACHTERAUSTRALIA/AUSTRALIE/AUSTRALIEN

- Mr. F.J. SMITH, Commissioner of Patents, Patents, Trade Marks and Designs Office, Canberra, A.C.T.

CANADA/KANADA

- Mr. W. BRADNOCK, Associate Director, Seed Section, Plant Products and Quarantine Division, K.W. Neatby Building, 960 Carling Avenue, Ottawa, Ontario

CHILE/CHILI/CHILE

- M. E. HERRERA, Consejero, Permanent Mission of Chile, 56, rue Moillebeau, 1211 Geneva

INDIA/INDE/INDIEN

- Mr. S. SARAN, First Secretary, Permanent Mission of India, 9, rue du Valais, 1202 Geneva

IRAN

- Mr. J. ZHIRNIA, Third Secretary, Permanent Mission of the Islamic Republic of Iran, 28, chemin du Petit-Saconnex, 1209 Geneva

IRELAND/IRLANDE/IRLAND

Mr. J. MULLIN, Controller of Plant Breeders' Rights, Agriculture House,
Kildare Street, Dublin 2

JAPAN/JAPON/JAPAN

Mr. Y. MATSUNOBU, Director of Seed and Seedlings Division, Ministry of
Agriculture, Forestry and Fisheries, Kasumigaseki, Tokyo

Mr. O. NOZAKI, First Secretary, Permanent Mission of Japan, 10, avenue de Budé,
1202 Geneva

MEXICO/MEXIQUE/MEXIKO

Mr. A. GONZALEZ SANCHEZ, Sub-director of the National Service for the Inspection
and Certification of Seeds, Balderas 94, Mexico 1, D.7

Miss O. GARRIDO-RUIZ, Third Secretary, Permanent Mission of Mexico, 6, chemin de
la Tourelle, 1211 Geneva 19

NEW ZEALAND/NOUVELLE-ZELANDE/NEUSEELAND

Mr. J.B. JACKMAN, Agricultural Counsellor, New Zealand High Commission,
Haymarket, London SW1Y 4TQ

NORWAY/NORVEGE/NORWEGEN

Mr. L.R. HANSEN, Chief of Administration, The National Seed Council,
Moervn. 12, 1430 Ås

POLAND/POLOGNE/POLEN

M. J. VIRION, Chef-expert au Ministère de l'agriculture, Ministerstwo Rolnictwa,
30, rue Wspolna, Warszawa

UNITED STATES OF AMERICA/ETATS-UNIS D'AMERIQUE/VEREINIGTE STAATEN VON AMERIKA

Mr. B.M. LEESE, Jr., Commissioner, Plant Variety Protection Office,
Agricultural Marketing Service, Department of Agriculture, Beltsville,
Maryland 20705

Mr. R.J. HUTTON, President, The Conard-Pyle Co., Rose Hill Road, West Grove,
PA 19390

YUGOSLAVIA/YOUGOSLAVIE/JUGOSLAWIEN

M. D. JELIC, Bundeskomitee für Landwirtschaft, Bul. Avnoja 104, 11000 Belgrad

Mme R. JELIC, Bundeskomitee für Landwirtschaft, Bul. Avnoja 104, 11000 Belgrad

III. INTERGOVERNMENTAL AND NON-GOVERNMENTAL ORGANIZATIONS/ORGANISATIONS INTER-
GOUVERNEMENTALES ET NON GOUVERNEMENTALES/ZWISCHENSTAATLICHE UND NICHT-
STAATLICHE ORGANISATIONEN

INTERNATIONAL ASSOCIATION OF PLANT BREEDERS FOR THE PROTECTION OF PLANT
VARIETIES (ASSINSEL)/ASSOCIATION INTERNATIONALE DES SELECTIONNEURS POUR LA
PROTECTION DES OBTENTIONS VEGETALES (ASSINSEL)/INTERNATIONALER VERBAND DER
PFLANZENZÜCHTER FÜR DEN SCHUTZ VON PFLANZENZÜCHTUNGEN (ASSINSEL) *

Dr. C. MASTENBROEK, President of ASSINSEL, Rokin 50, 1012 KV Amsterdam,
Netherlands

Dr. H.H. LEENDERS, Secretary General of ASSINSEL, Rokin 50, 1012 KV Amsterdam,
Netherlands

* on October 15, 1980, only
le 15 octobre 1980 seulement
nur am 15. Oktober 1980

INTERNATIONAL COMMUNITY OF BREEDERS OF ASEXUALLY REPRODUCED ORNAMENTALS (CIOPORA)/
COMMUNAUTE INTERNATIONALE DES OBTENTEURS DE PLANTES ORNEMENTALES DE REPRODUCTION
ASEXUEE (CIOPORA)/INTERNATIONALE GEMEINSCHAFT DER ZÜCHTER VEGETATIV VERMEHRBARER
ZIERPFLANZEN (CIOPORA)*

- M. R. ROYON, Secrétaire général, 128, Les Bois de Font Merle, 06250 Mougins,
France
- M. P. FAVRE, Secrétaire administratif, 4, Place Neuve, 1204 Genève, Suisse

EUROPEAN FREE TRADE ASSOCIATION (EFTA)/ASSOCIATION EUROPEENNE DE LIBRE-ECHANGE
(AELE)/EUROPÄISCHE FREIHANDELSSASSOZIATION (EFTA)

- Mr. G. ASCHENBRENNER, Assistant, Legal Affairs, European Free Trade Association,
9-11 rue de Varembé, 1211 Geneva 20, Switzerland

UNITED NATIONS FOOD AND AGRICULTURE ORGANIZATION (FAO)/ORGANISATION DES NATIONS
UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE (FAO)/ERNÄHRUNGS- UND LANDWIRTSCHAFTS-
ORGANISATION DER VEREINTEN NATIONEN (FAO)

- Dr. J.T. WILLIAMS, Officer-in-Charge, Genetic Resources Group, and Executive
Secretary of the International Board for Plant Genetic Resources, Plant
Production and Protection Division, Via delle Terme di Caracalla, 00100 Roma,
Italy
- Dr. G. DE BAKKER, Executive Secretary, European Co-operative Programme for the
Conservation and Exchange of Crop Genetic Resources, UNDP Office, 16 avenue
Trembley, Geneva, Switzerland

INTERNATIONAL FEDERATION OF THE SEED TRADE (FIS)/FEDERATION INTERNATIONALE DU
COMMERCE DES SEMENCES (FIS)/INTERNATIONALE VEREINIGUNG DES SAATENHANDELS (FIS)*

- Dr. H.H. LEENDERS, Secretary General of FIS, Rokin 50, 1012 KV Amsterdam,
Netherlands

IV. LECTURERS AT THE SYMPOSIUM ON OCTOBER 15, 1980/PERSONNES AYANT FAIT DES
EXPOSES AU SYMPOSIUM, LE 15 OCTOBRE 1980/VORTRAGENDE IN DEM SYMPOSIUM VOM
15. OKTOBER 1980

- Dr. J.T. WILLIAMS, Officer-in-Charge, Genetic Resources Group, and Executive
Secretary of the International Board for Plant Genetic Resources, Plant
Production and Protection Division, Via delle Terme di Caracalla, 00100 Roma,
Italy
- Prof. Dr. G. FISCHBECK, Technische Universität München, Lehrstuhl für Pflanzenbau
und Pflanzenzüchtung, 8050 Freising - Weihenstephan, Bundesrepublik
Deutschland
- Mr. P.W. MURPHY, Controller of Plant Variety Rights, Plant Variety Rights Office,
White House Lane, Huntingdon Road, Cambridge CB3 0LF, United Kingdom

V. OFFICERS/BUREAU/VORSITZ

- Mr. H. SKOV, President
Dr. W. GFELLER, Vice-President

VI. OFFICE OF UPOV/BUREAU DE L'UPOV/BÜRO DER UPOV

- Dr. A. BOGSCH, Secretary-General
Dr. H. MAST, Vice Secretary-General
Dr. M.-H. THIELE-WITTIG, Senior Technical Officer
Mr. A. WHEELER, Legal Officer
Mr. A. HEITZ, Administrative and Technical Officer

* on October 15, 1980, only
le 15 octobre 1980 seulement
nur am 15. Oktober 1980

RECOMMANDATION SUR LES TAXES EN RAPPORT AVEC LA COOPERATION EN MATIERE D'EXAMEN

adoptée par le Conseil à sa quatorzième session ordinaire

Le Conseil de l'Union internationale pour la protection des obtentions végétales,

Conformément à l'article 21.h) de la Convention internationale pour la protection des obtentions végétales (ci-après dénommée "la Convention");

Considérant l'article 30.2) de la Convention;

Considérant les accords de coopération en matière d'examen déjà conclus entre les Etats membres sur la base de l'Accord type de l'UPOV pour la coopération internationale en matière d'examen des variétés;

Considérant qu'il est d'une importance majeure que la coopération en matière d'examen soit fondée sur un système de taxes et de rémunérations uniforme et clairement défini;

Considérant que l'expérience de la coopération en matière d'examen acquise sur la base des accords précités rend souhaitable de remplacer la Résolution relative aux questions de taxes adoptée à sa septième session ordinaire en octobre 1973 (document UPOV/C/VII/23) par la suivante;

Recommande aux Etats membres de l'Union d'établir ou de modifier, selon le cas, leur législation ou leur procédure en matière de protection des obtentions végétales, d'une part, et les accords de coopération en matière d'examen, d'autre part, conformément aux principes suivants :

1) Lorsque l'autorité d'un Etat membre de l'Union ("Autorité B") reprend un rapport d'examen établi par l'autorité d'un autre Etat membre de l'Union ("Autorité A") aux fins de sa propre procédure ou de la procédure devant une tierce autorité :

a) l'Autorité B paie une rémunération d'un montant déterminé correspondant à 350 francs suisses à l'Autorité A;

b) dans l'Etat de l'Autorité B, le demandeur de protection pour la variété faisant l'objet du rapport d'examen :

i) est exempté de la taxe d'examen et

ii) acquitte une taxe administrative qui correspond au moins à la rémunération mentionnée à l'alinéa a) ci-dessus.

2) Lorsque l'Autorité A effectue un examen à la demande de l'Autorité B :

a) l'Autorité B paie à l'Autorité A une rémunération égale à la taxe d'examen appropriée perçue dans l'Etat de l'Autorité A;

b) dans l'Etat de l'Autorité B, le demandeur de protection pour la variété faisant l'objet du rapport d'examen acquitte un montant qui correspond, autant que possible, à la rémunération mentionnée à l'alinéa a) ci-dessus.

3) Les Etats membres de l'Union fixent, comme taxe indicative au moins pour les genres et espèces les plus importants du point de vue économique, la taxe pour l'examen national d'une durée de deux ans ou de deux cycles de végétation à un montant correspondant à environ 1350 francs suisses, à moins que des circonstances particulières ne justifient un montant différent.